

1790
FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

INSTITUTIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES
D'ATHÈNES

ALLOCATION AUX ÉTUDIANTS

PAR

M. PAUL GIRARD

MAÎTRE DE CONFÉRENCES

(29 MARS 1884)

(Extrait de la *Revue internationale de l'Enseignement*
du 15 juin 1884)

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

49, RUE DES SAINTS-PÈRES, 49

1884

Bibliothèque Maison de l'Orient



135814

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

INSTITUTIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES

D'ATHÈNES

ALLOCUTION AUX ÉTUDIANTS

PAR

M. PAUL GIRARD

MAITRE DE CONFÉRENCES

(29 MARS 1884)

(Extrait de la *Revue internationale de l'Enseignement*
du 15 juin 1884)

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

1884

INSTITUTIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES

D'ATHÈNES

ALLOCUTION AUX ÉTUDIANTS

(29 MARS 1884)

MESSIEURS,

Si je vous apporte aujourd'hui, par exception, une leçon écrite, c'est qu'en terminant ce cours, je voudrais, sous une forme précise, vous exposer quelques réflexions générales et aussi vous adresser quelques conseils.

Vous vous rappelez les différentes étapes du chemin que nous venons de parcourir. Dans la revue rapide que nous avons faite ensemble des institutions politiques et religieuses d'Athènes, telles qu'elles s'offrent à nous au v^e et au iv^e siècle, nous avons considéré successivement le Conseil des Cinq-Cents, l'Assemblée du peuple, les magistrats, les tribunaux; nous avons examiné le rôle et les fonctions des prêtres, le nombre et le caractère des fêtes religieuses, l'administration et la disposition matérielle des temples. Telles sont les grandes lignes de l'esquisse que j'ai essayé de tracer devant vous (1). Je n'ai pas besoin de vous dire

(1) Sans renvoyer aux innombrables dissertations, thèses, programmes de gymnases, etc., qui chaque année se publient en Allemagne sur la constitution d'Athènes, je crois utile de rappeler ici aux étudiants les ouvrages les plus propres à les guider dans l'étude des institutions politiques et religieuses du peuple Athénien. — Il faut citer en premier lieu le *Corpus inscriptionum atticarum*, t. I-IV, 1873-1883. Il n'a paru du tome IV que le 1^{er} fascicule, qui complète le tome I. La 3^e et dernière partie du tome II n'est pas encore publiée. Cf. Dittenberger, *Sylloge inscriptionum græcarum*, 2 vol., Leipzig, 1883 (nombreux indices; ouvrage utile pour apprendre à tirer parti des inscriptions).

Parmi les ouvrages généraux, il faut mentionner : HERMANN, *Lehrbuch der griechischen Staatsalterthümer*, 5^e édit., Heidelberg, 1875, §§91-176; id., *Lehrbuch der gottesdienstlichen Alterthümer der Griechen*, 2^e édit., Heidelberg, 1858 (très en retard). Une nouvelle édition, entièrement refondue, de ces deux volumes est annon-

qu'il manque à cette peinture plus d'un trait. On ne peut, en quinze leçons, que donner une imparfaite idée des institutions publiques d'Athènes, et j'ai dû, dans ce court exposé, négliger bien des détails. Ajoutez que la constitution athénienne est encore mal connue, que, sur plus d'un point, les auteurs sont muets, que, sur d'autres, ils ne nous fournissent que des renseignements vagues ou contradictoires. Chaque année, il est vrai, presque chaque jour, de nouvelles découvertes épigraphiques viennent enrichir nos connaissances : des décrets du Conseil et du Peuple, des comptes de fonctionnaires sacrés, des inventaires d'offrandes, des listes de prytanes ou d'arbitres publics, des dédicaces de chorèges vainqueurs éclairent d'un jour inattendu telle ou telle face de la vie publique du peuple Athénien jusque-là demeurée dans l'ombre. Mais, malgré ces quotidiennes révélations de l'épigraphie, bien des questions encore restent obscures. Pour me borner à quelques exemples, le tirage au sort et la dokimasia des magistrats, la confection des lois, le mécanisme savant qui réglait les rapports de l'Assemblée populaire et du Conseil, le fonctionnement si complexe de l'Héliée, les cultes patrimoniaux, la chorégie sont autant de problèmes difficiles à résoudre et qui longtemps encore exerceront la patience et la sagacité des antiquaires. Je n'ai pas cru devoir, Messieurs, promener votre esprit parmi toutes les difficultés de ces épineux sujets : tout en vous signalant, çà et là, les points controversés, tout en tenant éveillé votre scepticisme, j'ai, le plus possible, écarté de votre chemin les discussions, les conjectures, estimant qu'il importait surtout, dans ces quelques

cées et doit paraître prochainement. — G. GILBERT, *Handbuch der griechischen Staatsalterthümer*, t. I, Leipzig, 1881, pp. 101-389 (excellent). Le tome II est attendu. — SCHEMANN, *Griechische Alterthümer*, t. I, 3^e édit., Berlin, 1874; t. II, 2^e édit., Berlin, 1873. La 4^e édition du 1^{er} volume est sous presse; il faut, de plus, signaler une traduction française de ce premier volume, que M. C. Galuski vient de publier chez l'éditeur Picard, Paris, 1884.

On consultera, en outre, avec profit :

Sur le Conseil des Cinq-Cents et l'Assemblée du peuple : SCHEMANN, *De Comitibus Atheniensium*, Greifswald, 1819; — HARTEL, *Studien über attisches Staatsrecht und Urkundenwesen*, Vienne, 1878; — V. HEYDEMANN, *De Senatu Atheniensium quæstiones epigraphicæ selectæ*, dans les *Dissertationes philologicæ Argentoratenses selectæ*, t. IV, 1880, pp. 147-201; — A. REUSCH, *De diebus contionum ordinariorum apud Athenienses*, *ibid.*, t. III, 1880, pp. 1-138.

Sur les magistrats, et particulièrement les magistrats de finances : БЕЧКИ, *Staatshaushaltung der Athener*, 2^e édit., Berlin, 1854, t. I, livre II.

Sur les tribunaux : MEIER et SCHEMANN, *Der attische Process*, Halle, 1824. M. J.-H. Lipsius publie, en deux volumes, une nouvelle édition de ce livre. Le premier volume a seul paru, Berlin, 1883; — G. FERROT, *Essai sur le droit public d'Athènes*, Paris, 1867, pp. 189-328; — THONISSEN, *le Droit pénal de la république athénienne*, Bruxelles, 1875; — *id.*, *De la Responsabilité pénale des*

leçons, de vous donner de la vie publique des Athéniens une vue d'ensemble. Aussi, vous vous en souvenez, toutes les fois que j'ai pu le faire, je me suis efforcé de vous présenter les choses sous la forme de tableaux. C'est ainsi que j'ai successivement essayé de vous peindre la physionomie d'une séance de l'Assemblée, la marche d'un procès, la pompe solennelle d'une des grandes fêtes religieuses d'Athènes, l'aspect d'un sanctuaire, avec ce bizarre pêle-mêle d'ex-voto de toute nature dont la piété de l'État et la dévotion des particuliers encombraient l'intérieur de certains temples. Gardez-vous donc d'avoir de votre science une trop haute idée; ne vous imaginez pas connaître à fond la constitution athénienne, pour avoir suivi, avec une persévérance que j'ai souvent admirée, ce cours tout élémentaire. Vous avez un aperçu des choses, mais ce n'est qu'un aperçu : à vous de compléter par vos lectures, par vos recherches personnelles, les notions sommaires qui vous ont été données ici.

Et maintenant, quelle conclusion tirer de ce rapide examen des institutions politiques et religieuses d'Athènes à l'époque la plus florissante de son histoire? On parle souvent de la place considérable qu'occupaient, dans la vie publique du peuple Athénien, la religion et le souci des pieuses pratiques, et je ne doute pas que vous n'ayez présente à la mémoire certaine page d'un admirable livre que vous avez tous lu avec grand profit, page où l'auteur peint d'une façon saisissante ce profond respect des anciens rites et cette continuelle obsession du devoir religieux

plaideurs dans la législation athénienne, Revue de législation, 1875, pp. 137 sqq. ; — DARESTE, trad. des Plaidoyers civils de Démosthène, Introduction, pp. xi sqq. ; — EGGER, Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat, dans les Mémoires de littérature ancienne, Paris, 1862, pp. 353 sqq.

Sur la religion : A. DUMONT, *Essai sur l'éphébie attique*, t. I, Paris, 1876, pp. 249-259 (qq. pages d'un sentiment très juste sur le caractère de la religion athénienne); — MAURY, *Histoire des religions de la Grèce antique*, Paris, 1857-1859, t. II (temples, sacrifices et fêtes, mystères, sacerdoces); — J. MARTHA, *les Sacerdotes athéniens*, Paris, 1882 (rôle et fonctions des prêtres, recrutement, responsabilité, etc.); — AUG. MOMMSEN, *Heortologie*, Leipzig, 1864 (fêtes athéniennes); — ВЪСКН, *Staatshaushaltung*, t. I, livre III, pp. 593-617 (liturgies ordinaires, particulièrement chorégie, gymnasiarchie, hestiasie); — MICHAELIS, *Der Parthenon*, Leipzig, 1874; Ἐφημερίς ἀρχαιολογική, 3^e période, 1883, pp. 1 sqq., pp. 109 sqq.; FOUCCART, *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1884, pp. 194 sqq.; HOMOLLE, *Comptes des hiéropes du temple d'Apollon Délien, ibid.*, t. VI, pp. 1-167; P. GIRARD, *l'Asclépieion d'Athènes d'après de récentes découvertes*, Paris, 1881, pp. 56 sqq., pp. 97 sqq. (administration et aspect général des sanctuaires athéniens).

Ces brèves indications peuvent être complétées, dans une certaine mesure, à l'aide de la bibliographie que M. Bouché-Leclercq a eu l'heureuse idée de joindre au 5^e volume de sa traduction de l'*Histoire grecque* d'E. Curtius, pp. 567 sqq.

à accomplir, qui sembleraient avoir été parmi les traits distinctifs du caractère athénien (1). Il est certain que la religion est partout dans la vie d'Athènes, dans la vie publique, comme dans la vie privée. Nous l'avons vue à l'Assemblée, dans ces purifications étranges qui précédaient chaque séance, dans cette imprécation solennelle prononcée par le héraut avant l'ouverture des débats; nous l'avons rencontrée au seuil des magistratures, dans ces cérémonies d'entrée en charge par lesquelles débutait l'exercice du pouvoir; nous l'avons retrouvée à l'Ardettos, dans le serment des héliastes; nous l'avons contemplée dans la magnificence de son luxe théâtral lors de la célébration des grandes fêtes de la cité. Ainsi donc, rien de public ne se passe à Athènes que la religion n'y ait part, et la préoccupation constante de l'État est d'entretenir avec les dieux de bonnes relations, afin de retenir sur la patrie leurs faveurs : de là, comme je vous l'ai montré, le caractère des fêtes religieuses, qui sont des fêtes de l'État, surveillées, dirigées par les représentants de l'État; de là le rôle des prêtres, fonctionnaires publics chargés d'accomplir, au nom et pour le plus grand bien de l'État, certains rites traditionnels. Dans les croyances antiques, il existe entre la religion et l'État un lien indissoluble : j'ai cherché à vous expliquer l'origine de cette étroite alliance et n'ai pas craint de vous dire, vous vous en souvenez, qu'il y a, entre cette conception d'un État pieux et l'idée moderne de la séparation de l'Église et de l'État, une plus grande distance, un abîme plus profond, qu'entre telle théorie des *physiciens* de l'école ionienne, qui aujourd'hui nous fait sourire, et telle invention de la science contemporaine, qui confond notre entendement.

Mais, si, lorsqu'on jette, comme nous l'avons fait, un rapide coup d'œil sur les institutions publiques d'Athènes, le sentiment religieux est ce qui semble y dominer tout d'abord, ce serait une erreur de se figurer les Athéniens sans cesse tournés vers la divinité, réglant leurs actions sur les obligations qu'elle leur impose, ployant, pour ainsi dire, sous le poids et la multiplicité des devoirs à remplir envers elle. Sans doute, dans le calendrier d'Athènes, les jours fériés sont nombreux; mais ne croyez-vous pas qu'une fois quitte envers les dieux, le peuple Athénien portait ailleurs l'activité de son mobile génie? La religion athénienne a ce caractère particulier, qu'elle n'exige de l'homme qu'une somme limitée de respects; elle n'accapare pas sa vie tout entière;

(1) FUSTEL DE COULANGES, *la Cité antique*, 6^e édit., 1876, p. 258.

elle n'absorbe pas sa pensée; elle ne gouverne pas sa conduite; elle ne réclame pas de lui un continuel effort vers un but marqué par elle. Ce qu'elle demande, c'est qu'il consacre à la divinité une part déterminée de son temps; c'est que, dans certaines circonstances prévues, il lui manifeste sa soumission par l'accomplissement de certains actes réglés d'avance. Ces actes accomplis, elle lui rend son indépendance. Un dieu qu'il faut aimer n'est jamais satisfait; jamais on ne fait assez pour lui prouver son amour. Un dieu qu'il faut craindre est moins exigeant : son courroux apaisé ou prévenu, l'homme redevient libre et vaque à ses affaires. Aussi, à côté de la scrupuleuse observance des prescriptions religieuses, trouvez-vous, à Athènes, un mouvement singulier, que ne dirige aucune préoccupation pieuse. Les fêtes qui se succèdent de mois en mois, les cérémonies qui accompagnent les actes publics ne sont pas, il s'en faut, toute la vie du peuple Athénien : il y a place, dans cette vie, pour la politique, pour les grands débats de l'Assemblée populaire, pour les luttes des partis, pour les accusations capitales, pour les procès, pour les soins à donner aux chantiers de la marine, pour la guerre, pour les ambassades à députer ou à recevoir, pour les alliances à conclure. Je m'arrête, car mon énumération, si longue qu'elle fût, ne saurait jamais être complète. Ce que je veux dire, c'est qu'imaginer l'Athénien courbé sous des superstitions sans nombre, tourmenté sans relâche par la sombre crainte des dieux, serait se faire de sa vie une fausse image : il y a, dans son existence quotidienne, beaucoup plus de liberté et de lumière, et, bien qu'on y trouve la religion partout présente, il faut se garder de n'y voir qu'elle seule.

Ce ne sont donc pas les croyances du peuple Athénien qui nous fourniront cette impression dernière que nous cherchons à dégager du spectacle de la vie publique d'Athènes, tel que nous l'avons vu se dérouler sous nos yeux. Cette impression, la trouverons-nous dans le caractère démocratique des institutions athéniennes? Disons-nous que ce qui fait l'unité de ces institutions, c'est l'esprit démocratique qui les anime? Prenez garde, Messieurs, de vous méprendre sur la nature de cette démocratie, que des connaissances superficielles et d'inopportunes comparaisons empêchent souvent de bien comprendre. Il est incontestable qu'Athènes s'offre à nous, au v^e et au iv^e siècle, comme une démocratie; mais quand on considère de près ce régime démocratique, que de faits étranges on y découvre! Pour prendre un exemple, il semble, au premier abord, que le tirage au sort

des magistrats ait pour principe le sentiment tout démocratique de l'égalité. Nous avons dit, vous vous le rappelez, ce qu'il faut penser de cette interprétation : le tirage au sort n'a pas pour point de départ l'esprit égalitaire ; c'est, dans les croyances athéniennes, un moyen de donner aux dieux l'occasion de faire connaître leur volonté ; l'élu du sort est l'élu de la divinité. Ce singulier mode de recrutement de certains fonctionnaires n'est donc nullement un procédé démocratique : c'est bien plutôt un procédé théocratique et, s'il subsiste, en dépit des progrès de la démocratie, c'est grâce à cette routine conservatrice à laquelle nous avons fait allusion plus d'une fois et qui maintient intacts, à travers les changements que subit la constitution, les vieux usages du passé. Voilà donc une coutume qui n'a de démocratique que l'apparence. Au moins, cette institution née de préoccupations purement religieuses assure-t-elle, par le fait, à tous, sans distinction, le libre accès de certaines magistratures ? Il n'en est rien : selon toute probabilité, le tirage au sort, à Athènes, était toujours précédé d'un choix préalable ; les fonctions qu'il conférait n'étaient donc pas accessibles à tous les membres de la cité ; il fallait, pour y prétendre, remplir certaines conditions, qui nous sont inconnues, mais qui élevaient sans doute une barrière infranchissable entre ces fonctions et telle ou telle catégorie de citoyens. Si vous songez que, le tirage terminé, les élus devaient encore affronter l'épreuve, souvent périlleuse, de la dokimasia, qu'ils avaient à répondre, non seulement de leur vie publique, mais de leur vie privée, que l'État leur demandait compte de toute leur conduite, qu'il pouvait se produire, au cours de cette enquête, des accusations, des dénonciations de toute nature, qu'enfin il y avait là pour eux de nouvelles et nombreuses chances d'exclusion, vous comprendrez toute la distance qui sépare l'égalité athénienne de l'égalité telle que nous l'entendons aujourd'hui, de cette égalité qui ouvre au travail, au savoir, à l'esprit de suite, au talent un champ presque illimité de légitimes ambitions.

D'autres faits encore prouvent qu'il faut y regarder à deux fois avant d'affirmer que tout est démocratique dans la constitution d'Athènes. De même, tout ce qui s'y trouve de démocratique ne l'est pas toujours aussi profondément que nous sommes tentés de le croire. Rappelez-vous ce que nous avons dit de l'Assemblée du peuple, de cette réunion souveraine qui a la haute main sur toutes les affaires, que tout concerne, qui est le centre de tout, mais dont la souveraineté est limitée par certaines barrières, telles que le Conseil des Cinq-Cents, telles que l'Héliée, telles que

le collège des nomothètes. Je me borne à faire appel à vos souvenirs : s'ils sont exacts, vous devez savoir ce qu'il convient de penser de cette omnipotence de l'Assemblée populaire, qu'on s'exagère parfois d'une singulière façon.

Non que je songe à nier le caractère essentiellement démocratique des institutions athéniennes. Ce dont je voudrais seulement que vous fussiez persuadés, c'est qu'il y a, dans la constitution d'Athènes, bien des traits peu conformes à l'idée que nous nous faisons d'une démocratie, et que souvent, là même où domine, à n'en pas douter, l'esprit démocratique, il faut encore faire des réserves et ne pas se fier uniquement aux apparences.

Sans nous attarder, Messieurs, à la recherche d'une formule qui, si compréhensive qu'elle fût, pécherait toujours par quelque endroit; sans nous efforcer d'enfermer le tableau de la vie publique d'Athènes, tel que nous l'avons peint, dans le cadre étroit d'une définition, disons que cet ensemble de faits et de coutumes que nous avons décrit offre à nos regards un curieux spectacle, celui d'une activité singulière, d'une intensité de vie vraiment merveilleuse. Parcourez en imagination les rues d'Athènes; allez à l'Agora, à la Pnyx : comme tout s'y agite! quelle animation remplit ces lieux où l'Athénien passe la plus grande partie de son temps! Ici, ce sont les héliastes qui, sous la présidence des thesmothètes, tirent au sort le tribunal où chacun d'eux doit aller siéger; munis de leurs bâtons coloriés, ils se dirigent, les uns vers le tribunal de l'Archonte, les autres vers celui des Onze, ceux-ci vers le Palladion, ceux-là vers le Delphinion ou vers tout autre des nombreux édifices dans lesquels se rend la justice athénienne; les plaideurs les suivent ou les arrêtent au passage, leur prenant la main, sollicitant leur indulgence, leur prodiguant les noms familiers. Là, c'est l'Assemblée qui entre en séance; ce sont les prytanes ou les proèdres qui prennent possession de l'estrade présidentielle, tandis que le peuple se précipite sur leurs pas, pressé par les archers de la police, qui ont interrompu les bavardages sans fin de l'Agora, et dont la corde rouge, menaçant les retardataires d'une tache accusatrice, les rabat sans merci vers le lieu de l'Assemblée. La foule, pourchassée, escalade les bancs, s'entasse tant bien que mal au pied de la tribune, le riche auprès du pauvre, l'orateur en renom suivi de ses amis, de ses clients, qui lui font cortège, auprès du campagnard venu de son dème pour accomplir son devoir de citoyen, et prudemment pourvu de quelques olives, de quelques gousses d'ail, qui apaiseront sa faim durant la séance : car il sait qu'il est là pour la journée, que le

coucher du soleil l'y trouvera peut-être encore et, tout en suivant les débats, tout en écoutant Callistratos ou Aristophon, Euboulos ou Lycurgue, Eschine ou Démosthène, tout en votant, il satisfera les exigences de son rustique appétit. Quatre fois par prytanie, la Pnyx est témoin de ce tumulte; quatre fois, dans un intervalle de trente-cinq à trente-neuf jours, ce même brouhaha qui précède et accompagne les séances de l'Assemblée anime la ville, sans compter les jours d'Assemblée extraordinaire, lorsqu'un pressant péril menace la cité et que la trompette du héraut appelle en hâte les citoyens à délibérer sur les moyens de sauver la patrie. La vie intense des Athéniens se manifeste encore ailleurs. A côté de tout ce bruit, de tout ce mouvement de l'Assemblée et des tribunaux, il y a l'activité plus silencieuse, plus dissimulée, mais non moins réelle, non moins efficace des membres du Conseil, qui élaborent dans le Bouleutérion les projets de décrets, qui reçoivent les ambassadeurs étrangers, qui donnent audience aux prêtres, qui préparent le recouvrement du tribut; il y a l'infatigable vigilance des magistrats qui, avec l'aide de leurs assesseurs, de leurs secrétaires, se livrent à l'instruction souvent longue et difficile des procès; il y a les patientes recherches des thesmothètes, qui revisent les anciennes lois; il y a les laborieuses sessions des nomothètes, chargés d'examiner les lois nouvelles. Je cite seulement quelques exemples; mais, vous le voyez, tout cela nous donne l'idée d'un incessant travail; tout cela nous montre Athènes dans une agitation perpétuelle, occupant un monde de fonctionnaires au soin de sa complexe administration. Souvenez-vous, enfin, des grandes fêtes populaires, de ces solennités auxquelles la cité tout entière, fonctionnaires et citoyens, prend part, dont nul ne se désintéresse, où chacun joue son personnage; contemplez ces réunions au théâtre, ces processions qui se déroulent aux flancs de l'Acropole ou dans la blanche poussière du Céramique extérieur, ces cavalcades, ces marches triomphales, les jeux où resplendissent, sous la pure lumière du ciel attique, ces formes musculeuses et souples dont l'Athénien est si fier, et vous serez convaincus que l'impression dernière qu'il faut emporter de ce spectacle, c'est qu'il nous offre la plénitude de la vie.

Telle est la seule conclusion que je vous proposerai de tirer de la rapide étude que nous avons faite ensemble des institutions politiques et religieuses d'Athènes.

J'arrive aux conseils que je vous annonçais tout à l'heure : je voudrais vous dire, très brièvement, de quelle manière il convient

que vous vous serviez de ces connaissances et quel profit vous en pouvez tirer.

Si vous voulez connaître l'antiquité grecque, votre premier devoir, Messieurs, est d'étudier les auteurs. Si instructive que puisse être l'histoire des institutions, jamais elle ne vous offrira, pour pénétrer le génie hellénique, le génie athénien, puisque c'est d'Athènes seulement qu'il s'agit, les ressources incomparables de la littérature. Loin donc de vous détourner des études littéraires, loin de vous conseiller de négliger les textes, je ne saurais trop vous engager à porter de ce côté toute votre activité, tout votre zèle. Pour ceux d'entre vous surtout qui se destinent à l'enseignement, et à l'enseignement des lettres, la philologie restera toujours la première science à cultiver. Mais, par philologie, je n'entends pas cette philologie inquiète et tracassière, qui ne voit dans un morceau de Sophocle ou de Démosthène qu'un passage à corriger, qui trouve qu'Aristophane n'a pas assez d'esprit et qui lui en donne, qui s'ingénie à faire dire aux anciens ce qu'ils n'ont jamais dit ni pensé. Je veux parler de cette science subtile des règles du langage qui fait que, connaissant à fond le mécanisme du style, on en jouit pleinement.

Aucune langue, peut-être, ne se prête mieux que la langue grecque à ce minutieux examen du détail; aucune, assurément, ne récompense plus libéralement qui lui fait subir ces méticuleuses analyses. Lire une page de grec en se rendant un compte exact de tous les tours qu'on y rencontre, apercevoir les fines raisons de telle ou telle combinaison de mots, pénétrer le sens intime de tel verbe, de telle épithète, saisir les moindres nuances de chaque phrase et se mouvoir librement au milieu de toutes ces nuances, constitue, à coup sûr, un des plaisirs les plus délicats que puisse goûter un esprit lettré, ami des belles pensées, des beaux sentiments et des belles formes. C'est ce plaisir, Messieurs, que je considère comme le but où vous devez tendre. Ce n'est pas en un jour qu'on se le procure : longtemps on l'entrevoit dans l'éloignement, et quand on croit y toucher, il échappe; c'est un bonheur fuyant, qui recule plus on s'en approche, mais qu'on finit par atteindre, à la condition de le poursuivre sans cesse.

Ainsi donc, avant tout, pour bien connaître l'esprit des Athéniens, fréquentez les écrivains d'Athènes : lisez Sophocle, Euripide, Lysias, Isocrate, Thucydide, Platon, Xénophon, Démosthène; vous rencontrerez là des secours qu'en vain vous chercheriez ailleurs pour vous former du génie athénien l'image que vous devez vous en former; vous trouverez, de plus, dans cette

étude une intarissable source de jouissances toujours nouvelles. Mais ne demandez pas tout à ce commerce intime et quotidien avec les représentants les plus autorisés de la littérature athénienne : il ne peut tout vous donner. Si vous voulez embrasser du regard la vie du peuple Athénien dans son ensemble, si vous voulez la saisir dans les manifestations variées de son infatigable activité, ce n'est pas seulement la littérature d'Athènes, ce sont encore les institutions athéniennes, c'est l'art athénien qu'il vous faut étudier. Pour ne parler que des institutions, et des institutions publiques, qui seules nous ont occupés, voyez combien, à l'exception des poètes comiques, qui, par plus d'un trait, nous les font connaître, les autres écrivains d'Athènes, historiens et orateurs, nous en présentent un incomplet tableau. Soit que de discrètes allusions leur suffisent et qu'ils ne croient pas devoir instruire leurs contemporains de choses que ces contemporains savent aussi bien qu'eux-mêmes, soit qu'à leurs yeux l'idéal consiste, pour qui écrit, à se renfermer dans une sorte de généralité dédaigneuse du détail et à demeurer sur les hauteurs, la peinture qu'ils nous offrent de la vie publique de leurs concitoyens est très imparfaite. Aujourd'hui, le détail a pour nous plus de prix ; le fait connu et familier nous charme, quand l'histoire, par exemple, le rappelle à notre souvenir ; la couleur nous enchante, elle nous est nécessaire, nous ne saurions nous en passer, parce que nous ne voulons pas seulement qu'on nous apprenne les choses : nous voulons encore qu'on nous les peigne ; parce que notre imagination n'est pas moins exigeante que notre raison. Il n'en est pas de même à Athènes : une sorte d'impassibilité y paraît être le caractère dominant et la condition même de la littérature. Lisez les plus poignants récits de Thucydide, ceux qui se prêteraient le plus, transportés dans le langage que nous aimons aujourd'hui, aux minutieuses descriptions et à l'emploi de la couleur locale, la peste d'Athènes, la retraite de Sicile : vous y trouvez une incomparable grandeur morale, mais c'est vainement que vous y cherchez ce menu détail et cette couleur que notre réalisme ne manquera pas de répandre sur de semblables tableaux. L'émotion s'y fait jour discrètement, sans éclat, sans ce luxe d'épithètes qu'affectionne notre goût moderne ; elle se laisse deviner, et l'on songe, en parcourant ces pages, à ces statues grecques au front desquelles l'artiste, pour exprimer la souffrance physique, s'est contenté de creuser un léger et presque invisible sillon, tout en conservant au reste du visage le calme qui convient à la sereine beauté (1).

(1) Voyez, par exemple, dans le tome II du grand ouvrage qui contient les

Ne demandez donc pas, encore une fois, aux grands écrivains d'Athènes ce qu'ils n'ont pas la prétention de vous donner. Ils ne vous fournissent que quelques-uns des traits nécessaires au tableau que vous devez vous peindre à vous-mêmes de la vie athénienne : pour achever l'œuvre, il vous faut d'autres secours. Ils ne vous révèlent d'Athènes que le plus parfait de ses arts : pour la connaître tout entière, il faut l'étudier dans tous ses arts, sans exception, comme aussi dans ses institutions publiques et privées, et pour cela, il est nécessaire de recourir aux monuments figurés, aux inscriptions, à toutes les ressources, en un mot, que l'archéologie met à votre disposition et dont la richesse augmente chaque jour. C'est à l'aide de ces ressources, indispensables compléments des témoignages transmis par les auteurs, que vous arriverez à vous faire une idée précise de cette civilisation extraordinaire à laquelle nous devons tant.

Ce n'est pas là le seul avantage de l'archéologie. Non seulement, en effet, elle supplée à l'insuffisance des renseignements donnés par les textes, mais ces textes mêmes, elle les fait mieux comprendre, elle les éclaire, si bien que l'étude purement littéraire des écrivains trouve dans l'étude des monuments un singulier profit. Vous l'avez constaté plus d'une fois au cours de ces leçons ; plus d'une fois vous avez vu combien la connaissance des institutions politiques et religieuses d'Athènes, puisée dans les lexicographes anciens, mais plus encore dans les inscriptions, rend aisée l'interprétation de tel ou tel passage d'un poète ou d'un prosateur athénien. Il est même des auteurs qui ne sauraient se passer de ces vivants commentaires que fournit le spectacle de la vie publique d'Athènes, et qui seraient inintelligibles, au moins en partie, si on ne les lisait en ayant toujours présent à l'imagination le tableau de la constitution athénienne. Vous avez pu vous en convaincre en parcourant Aristophane : est-il assemblage d'énigmes plus indéchiffrables, si l'on ignore ce que c'est que l'Assemblée du peuple, ce que c'est que le Conseil des Cinq-Cents, si l'on n'a nulle idée des fêtes athéniennes, de la manière dont elles se célébraient, des principaux rites qui y étaient observés ? Quand je vous ai parlé de l'Assemblée populaire, je vous ai lu la scène des *Acharniens* où se trouve parodiée une séance de l'Assemblée : vous avez vu que pour comprendre cette parodie, pour y démêler le vrai du faux, pour y faire la part du réel et des burlesques fantaisies de la Muse

résultats des fouilles d'Olympie, pl. XV B, la tête d'un jeune Lapithe luttant contre un Centaure.

comique, il faut posséder une connaissance approfondie des travaux auxquels se livrait, en effet, l'Assemblée athénienne, de la physionomie qu'y avaient les débats. De même, telle scène des *Chevaliers* ne peut être entendue que si l'on a quelque notion de l'organisation du Conseil; telle scène des *Femmes aux Thesmophories* ne présente un sens à peu près clair, que si l'on connaît les cérémonies accomplies en l'honneur des déesses Thesmophores et si, d'une manière générale, on sait à quoi s'en tenir sur le caractère de la religion athénienne. Je ne finirais pas si, d'Aristophane, je passais aux orateurs, qu'il faut, bien plus encore qu'Aristophane, étudier, pour ainsi dire, la constitution d'Athènes en main : car on ne rencontre pas chez eux ces élans de poésie qui, chez Aristophane, dédommagent des longs et fastidieux rapprochements, qui, d'un coup d'aile, emportent l'esprit dans l'idéal et procurent à l'imagination ravie des jouissances d'autant plus vives qu'elles ont été plus chèrement achetées. Dans les discours des orateurs, à part quelques grands lieux communs, tout est allusion, tout appelle le commentaire historique, tout réclame une science profonde des institutions athéniennes. Que dire des historiens, sur les récits desquels ces institutions jettent une si éclatante lumière? La tragédie même, dans le milieu légendaire où elle se meut, en reçoit parfois un singulier jour, et l'on comprend mal Euripide, si l'on ignore la constitution d'Athènes.

Ne séparez donc pas de l'étude des auteurs l'étude des institutions; n'en séparez pas non plus l'étude de l'art. Non que je veuille ici vous vanter les charmes de l'art athénien : vous apprenez ailleurs à le goûter, et les conseils ne vous font point défaut sur la manière d'en apprécier les grâces infinies. Ce que je veux dire, c'est qu'il existe des livres où cet art est étudié, où quelques-unes des œuvres les plus belles que cet art ait créées se trouvent reproduites : ces livres doivent vous être familiers; ces œuvres doivent être pour vous des textes qu'il vous faut lire couramment, pour en extraire les renseignements de toute espèce qu'ils peuvent fournir et faire servir ces renseignements au commentaire des auteurs. Il y a de même, vous le savez, des recueils d'inscriptions, précieux trésors péniblement amassés par de patientes recherches : je voudrais que ces recueils vous fussent également familiers, que vous y pussiez découvrir, derrière les documents d'apparence aride et rebutante qu'ils contiennent, la vivante réalité que nous révèlent ces documents. Je souhaiterais pour vous que, sans devenir des archéologues ni des épigraphistes de profession, ce qui pourrait être, d'ailleurs, l'objet fort légitime de

vos désirs, car l'archéologie figurée et l'épigraphie se suffisent à elles-mêmes; je souhaiterais, dis-je, que vous eussiez en archéologie et en épigraphie des connaissances assez précises et assez étendues, pour vous mouvoir avec aisance parmi les monuments variés que l'épigraphie et l'archéologie nous font connaître, pour qu'une peinture de vase ou un décret de proxénie ne vous étonnât pas plus qu'un texte de Thucydide ou de Démosthène, pour qu'une figurine de terre cuite ne vous causât pas plus de surprise qu'un passage de Xénophon; je souhaiterais, enfin, que, sans avoir poussé assez avant les études d'archéologie et d'épigraphie pour pouvoir écrire sur telle question d'art ou sur telle inscription un mémoire savant, vous fussiez à même d'user des ressources innombrables que vous offrent ces sciences et capables de feuilleter avec profit les ouvrages qui en traitent d'une façon spéciale; que, de ces connaissances groupées autour des immortels monuments de la littérature, vous vous fissiez de la vie athénienne une palpable image, et que, vous absorbant parfois dans vos réflexions, laissant à votre imagination un libre cours, à cette imagination lentement formée par un opiniâtre labeur, faite de savoir et de notions précises, mais échauffée par une curiosité ardente et par une admiration profonde pour le génie d'Athènes, il vous arrivât, pendant quelques secondes, d'avoir l'illusion et comme l'hallucination de l'antique.

Lucain, Messieurs, dans le dramatique récit qu'il nous a laissé des débuts de la guerre civile, signale, parmi les prodiges qui marquent le commencement de la guerre, des fantômes qui errent près des lieux habités: *Venientes cominus umbræ* (1). Telle doit être votre devise. Il faut que les Grecs soient pour vous des ombres que vous soyez capables d'évoquer, qui viennent à vous, qui se meuvent sous vos yeux, dont vous sentiez le contact. Si tous ceux d'entre vous qui doivent enseigner plus tard, convaincus de cette nécessité, portent dans leur enseignement la méthode et les habitudes d'esprit que je viens de leur indiquer, si deux ou trois, cédant à quelque heureux penchant et n'ayant pas perdu de ce cours tout souvenir, entreprennent d'approfondir quelques-unes des questions que nous avons effleurées ensemble, s'ils se consacrent aux études dont ils ont pris ici un avant-goût, nous aurons fait une œuvre utile, et ces leçons sur les institutions d'Athènes n'auront point été perdues.

(1) *Pharsale*, I, v. 570.